Syndicat National des Enseignements de Second degré
Académie de Reims
F.S.U. Le SNES-FSU, pour agir ensemble

08 51 10 52

SNES-FSU Académie de Reims
35 - 37, rue Ponsardin (entrée au 37)
51100 REIMS
tél : 03 26 88 52 66
courriel : contact@reims.snes.edu
Site internet : reims.snes.edu
@SNES.Reims
@snesfsureims.bsky.social
@snesfsu.reims

Directeur de publication Y. Chanoir
Imprimerie Alliance Reims
N°CPPAP 0929 S 06970 - N°ISSN 2680-8080
Dépôt légal jour de parution
Trimestriel - prix : 3€ Abonnement annuel : 10€

ACADÉMIE DE REIMS
SNES-FSU

BULLETIN DU SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRÉ
supplément n°1 au n°29 novembre 2026

« L'aspect décisif à mon sens c'est notre capacité d'organisation et de mobilisation collective : le fait de sortir de nos routines mais aussi de nous extraire des réseaux sociaux pour nous rencontrer et nous battre ensemble, dans le cadre d'un syndicat ou d'un parti. »
Extrait du hors série **Socialter - Ugho Palheta - printemps 2026**

ÉDITO

Notre syndicat existe pour créer du lien, de la solidarité entre tous les personnels du second degré et les autres personnels de l'Éducation Nationale mais aussi avec les élèves, les parents et la société en général.

Celle-ci est abimée depuis plus de quinze ans par les dirigeant·es qui se succèdent, que ce soit au gouvernement ou dans l'ombre, par ces milliardaires qui nous enferment dans leurs cercles médiatiques qui véhiculent une idéologie nauséabonde. Le SNES-FSU syndique et défend les enseignant·es, CPE, Psy-EN, titulaires ou non, ainsi que les AED et les AESH. La FSU, quant à elle, est notre fédération qui regroupe des organisations syndicales avec lesquelles nous partageons les mêmes valeurs. Il y a parmi elles le SNEP (professeur·es d'EPS), le SNUEP (enseignement professionnel) ou encore le SNUIPP (collègues du premier degré), le SNICS (infirmièr·es de l'ÉN), le SNUASFP (les assistant·es social·es de l'ÉN) et le SNASUB (personnels administratifs de secrétariat et d'intendance). Ce sont en tout 21 syndicats qui font partie de la FSU dans la fonction publique de l'état et dans les collectivités territoriales. Au SNES-FSU nos militant·es, vos élu·es, sont tou·tes, sans exception, des collègues ayant toujours un pied dans leur métier contrairement à d'autres syndicats avec des "permanents" déchargés entièrement de cours.

Lorsqu'il est nécessaire de vous accompagner, de vous défendre, de vous informer, nous répondons à l'appel le mieux possible. Nos formations et notre aide sont ouvertes à tou·tes, sans distinction, syndiqués ou non.

Nous sommes un syndicat qui considère qu'on adhère parce que l'on croit à la solidarité entre personnels, parce que l'on partage des valeurs communes, parce que l'on croit à un projet commun ambitieux et juste pour l'Éducation nationale et pour nos élèves. Nous sommes un syndicat qui affine et

SOMMAIRE

Édito... p.1-2
Qui vote et pour quoi ?... p.2
la santé et la sécurité au travail en souffrance... p.3
Coup de rabot sur les ruptures conventionnelles.. p.3
écho de l'Aube... p.4
AESH : l'EN en manque d'humanité... p.4-5
Loi cadre contre les VSS et questionnaire élève.. p.5
3000 profs remplaçants : ce que le ministère ne dit pas... p.6
Elections professionnelles 2026... p.7-8

remet en question au fil des ans un projet élaboré et réfléchi de longue date, par des générations de militant·es. Nous sommes avant tout des personnels en exercice, qui transformons et améliorons ce projet à travers des mandats adoptés en congrès tous les 3 ans dont le prochain sera cette année scolaire en mars.

Pour que cela reste possible, il faut que chacun·e s'engage, en militant si possible, en adhérent, mais aussi en votant pour la FSU pour faire entendre cette voix. Les corps intermédiaires, qui rendent la démocratie effective au même titre que le suffrage universel, vous donnent l'occasion de dire en quelle école vous croyez et quelles valeurs vous voulez qu'elle porte. Et pour cela, il est l'heure d'élire vos représentant·es dans les différentes instances et de donner les moyens d'agir à vos représentants, à vos collègues, à travers leurs décharges. Pour cela, il vous suffit de vous connecter pour voter. Plus la FSU obtiendra de votes et plus elle aura de poids pour faire passer .

EN VOTANT, FAISONS VIVRE LA DÉMOCRATIE, FAISONS VIVRE LA SOLIDARITÉ.

ENTRE LE 3 ET LE 10 DÉCEMBRE, VOTONS POUR NOS REPRÉSENTANT·ES FSU.

Célia Vollondat et Frédéric Lopez
Secrétaires Académique



Qui vote à quels scrutins ? Combien de vote pour moi ?

Fonctionnaire stagiaire (toutes catégories)	Professeur.e des écoles	Agrégé.e., Certifié.e, PEPS, PLP, PsyEN, CPE, PEGC, Chaire Sup	AED et AESH	Non Titulaire enseignant.e et non enseignant.e
2 : CSA de proximité et CSAMen	3 : CAPD, CSA de proximité et CSAMen	4 : CAPA, CAPN, CSA de proximité et CSAMen	3 : CCP, CSA de proximité et CSAMen	3 : CCP, CSA de proximité et CSAMen

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION ACADÉMIQUE (CSAA)

Lignes directrices de gestion académiques :
- → mutations
- → promotions
- → feuille de route RH

Répartition des moyens :
- enseignant·es
- CPE
- AED
- professeur·es documentalistes
- PsyEN
- DDFPT et RBDE

Cartes :
- Formations professionnelles
- Formations technologiques
- Spécialités et options
- ULIS et UPE2A
- Commissions Académiques des Langues Vivantes Étrangères et Régionales (CALVE et CALR)

Formation continue

Bilans :
- → orientations et affectations des élèves
- → action culturelle
- → numérique éducatif
- → relations internationales

Groupes de travail :
AESH, AED, TZR, contractuel·les, stagiaires, suivi des examens

Plans académiques :
- égalité professionnelle
- lutte contre les discriminations
- handicap

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION MINISTÉRIEL (CSAMEN)

Point d'ancrage de la représentativité nationale.

La FSU y est majoritaire et y porte les revendications de nos professions.

Le résultat du vote détermine les moyens de décharge pour assurer le travail de défense individuel et collectif de nos professions.

COMMISSIONS PARITAIRES ACADÉMIQUE (CAPA) ET NATIONALE (CAPN) *TITULAIRES*

- recours évaluation finale rendez-vous de carrière
- congé de formation professionnelle
- conseils, suivi et recours mutations
- représentation des personnels en commission disciplinaire



FORMATIONS SPÉCIALISÉES SANTÉ, SÉCURITÉ, CONDITIONS DE TRAVAIL

départementales
- examens des fiches RSST
- GT thématiques

académique
- impulsion de la politique SSCT
- bilan climat scolaire
- bilan protection fonctionnelle
- bilan stop discri

visites d'établissements

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION SPÉCIAL DÉPARTEMENTAL

- ouvertures et fermetures de divisions
- DHG
- créations et suppressions de postes enseignant·es

CONSEIL MÉDICAL DÉPARTEMENTAL EN FORMATION PLÉNIÈRE

- allocation temporaire d'invalidité liée au service
- reconnaissance des maladies professionnelles
- mise à la retraite pour invalidité

COMMISSIONS D'ACTION SOCIALE

départementales
attribution des aides d'urgence aux personnels

académique
suivi de la politique d'action sociale

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE (CCPA) *CONTRACTUEL·LES*

- → procédure disciplinaire

Saisie en cas de désaccord entre l'administration et l'agent·e sur :
- → la notation
- → le congé formation
- → la demande de temps partiel

- professeur·es, CPE, PsyEN, titulaires : 4 votes (CSAMEN, CSAA, CAPN, CAPA)
- professeur·es, CPE, PsyEN, contractuel·les, AED, AESH : 3 votes (CSAMEN, CSAA, CCPA)
- professeur·es, CPE et PsyEN, stagiaires : 2 votes (CSAMEN, CSAA)

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL EN SOUFFRANCE : DE NOUVELLES DISPOSITIONS QUI DÉGRADENT LES TEMPS PARTIELS THÉRAPEUTIQUES

Les vacances d'été sont toujours une période propice pour imposer discrètement des mesures qui provoquent des reculs de nos droits.

Le temps partiel thérapeutique (TPT) est un dispositif qui permet à un·e agent·e de pouvoir retourner progressivement à l'emploi. Par exemple, les effets d'une chimiothérapie peuvent se faire ressentir sur une longue période après l'arrêt du traitement. Le TPT va permettre à un·e enseignant·e qui serait dans l'incapacité d'exercer à temps plein de pouvoir reprendre une activité professionnelle.

Le décret n° 2026-705, publié le 29 juillet dernier, entré en vigueur le 1er août, dégrade les droits des bénéficiaires. Auparavant, les trois premiers mois de TPT étaient obtenus de droit. Désormais, l'administration dispose d'un délai d'un mois pour se prononcer sur une demande. Quel intérêt ? Et bien, la demande pourrait être refusée…pour des raisons médicales (avec un avis d'un médecin agréé du rectorat) ou pour nécessité de service ! Voilà le problème ! Avant un refus, l'administration devra recevoir l'agent·e en entretien préalable pour motiver sa décision. Le TPT sera désormais assorti d'un contrôle médical renforcé. Oui, les malades sont coupables !

En matière de santé et sécurité au travail, la FSU et le SNES interviennent régulièrement dans les instances et, au niveau académique, nous accompagnons les collègues pour défendre leurs droits et si l'administration vous convoque pour ce genre d'entretien contactez-nous pour vous accompagner à l'adresse suivante : sst@reims.snes.edu

Yannick Lefebvre - membre du bureau académique

CONGÉ DE LONGUE DURÉE DU FONCTIONNAIRE : LE RECTORAT APPLIQUE (HÉLAS) LA RÈGLE

Le rectorat avait une politique assez humaniste dans la gestion des congés de longue durée des fonctionnaires (CLD). Pour une fois, nous le leur signalions ! Ce dispositif permet, dans le cas de certaines pathologies (affection cancéreuse, déficit humanitaire grave et acquis, maladie mentale, poliomyélite, tuberculose) de disposer d'un congé d'une durée maximale de 5 ans avec le maintien de 100 % du traitement indiciaire pendant 3 ans, 50 % pour les 2 années suivantes.

Le rectorat de Reims avait l'habitude de conserver le poste pour les agents en CLD durant les 3 premières années. Ce fonctionnement apportait un peu d'humanité dans la gestion des CLD en limitant le risque de perdre leur poste s'ils étaient en capacité de revenir. Mais depuis environ 1 an, l'administration a décidé d'appliquer strictement les textes. Nous n'en connaissons pas la raison, cela ne va certainement pas dans le sens des collègues ! Bien évidemment, personne n'a été informé de cette modification. La règle qui s'applique désormais est la suivante : conformément à la loi, le poste est perdu dès l'obtention du CLD.

Le SNES-FSU ne manquera pas de dénoncer et combattre ce recul dans le traitement des collègues, pour commencer, lors d'une audience avec le Recteur et la nouvelle DRH de l'académie.

Renaud Rouffignac - secrétaire académique

COUP DE RABOT SUR LES RUPTURES CONVENTIONNELLES

Parmi les nombreux textes sortis pendant l'été il y a eu le décret d'application pour les indemnités de la rupture conventionnelle (décret 2026-746 du 6 août 2026). Il était très attendu par les collègues qui avaient constitué leur dossier depuis près d'un an pour certain·es et a permis de pouvoir les finaliser.

Iels ont tous eu une amère révélation de leur indemnité car par rapport aux anciennes c'est environ la moitié de celle de l'an dernier…

Années d'ancienneté	Montant minimum de l'indemnité de rupture
Jusqu'à 10 ans	1/6 de mois de rémunération mensuelle brute multiplié par le nombre d'années d'ancienneté (Rappel : 1/4 jusqu'en 2025)
De 11 à 15 ans	1/5 de mois de rémunération mensuelle brute multiplié par le nombre d'années d'ancienneté (Rappel : 2/5 jusqu'en 2025)
De 16 à 20 ans	1/4 de mois de rémunération mensuelle brute multiplié par le nombre d'années d'ancienneté (Rappel : 1/2 jusqu'en 2025)
de 21 à 24 ans	1/3 de mois de rémunération mensuelle brute multiplié par le nombre d'années d'ancienneté (Rappel : 3/5 jusqu'en 2025)

Dans ce cadre nous exigeons du rectorat les moyens pour satisfaire toutes les demandes des collègues en demandant une indemnité qui ne soit pas au plancher afin de pallier les défaillances du gouvernement. De plus toute la transparence doit être faite sur les calendriers du rectorat pour savoir à quelles périodes sont étudiées les dossiers des collègues.

Pour celles et ceux qui bénéficient d'une rupture conventionnelle avant la fin 2026 cela risque d'être difficile car le rectorat a épuisé tous les moyens qu'il avait choisi d'y consacrer mais ne perdez pas de temps à constituer votre dossier si vous souhaitez partir en 2027. Pour rappel, l'indemnité est calculée par rapport à votre rémunération brute (hors prime, hors heures supplémentaires) de l'année civile précédente. Vous pouvez consulter nos articles en ligne sur le sujet sur notre site académique ou national et nous écrire pour être accompagné·e par la cellule académique ou les sections départementales : carriere@reims.snes.edu

Olivier Lefort - secrétaire académique

ÉCHO DE L'AUBE

POUR « UNE ESPÉRANCE CONQUISE, LUCIDE, HORS DE TOUTE NAïVETÉ » (AIMÉ CÉSAIRE)

Catastrophes et dérèglement climatiques, élections présidentielles anxiogènes, état des services publics et de nos métiers... L'année qui est devant nous semble vertigineuse, plombante.

Ce contexte ne doit pas nous empêcher d'agir pour nos métiers, pour nos élèves et notre société.

Un coup d'œil dans le rétroviseur sur l'année 2025/2026 montre que tout n'est jamais joué. Ainsi dans l'Éducation, le SNES et la FSU ont obtenu la fin des groupes de niveau, l'ouverture de discussions pour la création d'un statut d'AESH, le rétablissement de 438 emplois d'enseignant·es en comité social d'administration ministériel (CSA), ou encore l'annulation de 195 suppressions d'emplois d'AED.

Localement la FSU s'est mobilisée dans le cadre de journées de grève et d'actions : journées interprofessionnelles (en septembre, octobre et décembre) ; mobilisations dans l'éducation (TZR en décembre, préparation de rentrée en mars, aed et aesh en juin) ; défense des retraités en novembre ; pour l'égalité et contre les violences (le 22 novembre et le 8 mars) ; contre le racisme en mars et en juin ; pour le maintien d'un 1er mai chômé en avril et enfin la manifestation et la fête populaire du 1er mai.

Vous avez pu aussi compter sur le SNES-FSU Aube pour obtenir l'accompagnement nécessaire sur des questions de DHG, de rendez-vous de carrière, de mutations ou encore le respect de votre statut et de vos droits. Nous avons animé près de 40 heures d'informations syndicales dans les collèges et lycées aubois. Nous avons tenu des permanences dans les établissements, en plus de celles du mercredi après-midi dans nos locaux du 3 bis rue Voltaire à Troyes. Le SNES et la FSU Aube ont aussi porté votre voix dans les instances locales ou lors d'audiences auprès de M le DASEN et ont organisé plusieurs stages. Parmi ceux-ci, les stages « Intelligence Artificielle » et « Protection Sociale Complémentaire » ont rencontré un grand succès. De même, les heures d'information syndicale sur l'affiliation à la PSC, qui se sont tenues dans plusieurs établissements à l'initiative du SNES-FSU Aube, ont pu apporter aux personnels du second degré les informations qui leur faisaient cruellement défaut.

Cette année encore, nous sommes disponibles pour venir vous rencontrer pour des heures d'information syndicale, par exemple sur la question de la prévoyance collective dont l'adhésion sans questionnaire de santé a été prolongée de 6 mois supplémentaires mais aussi sur tout autre sujet. Nous contacter à l'adresse s2aub@reims.snes.edu

Les inscriptions sont déjà ouvertes pour nos premiers stages sur Troyes (« Préparer sa fin de carrière et sa retraite » ; « Action sociale, à quoi ai-je droit ? » ; « Stage Professeur·es documentalistes » ; « Outrage, diffamation, dénonciation calomnieuse, comment réagir ? »).

Nous comptons aussi sur vous pour participer aux élections professionnelles (du 3 au 10 décembre), au congrès du SNES-FSU académique qui se tiendra à Troyes (17 au 19 février) et aux mobilisations déjà prévues.

Cette année, si particulière du fait des élections présidentielles et de l'exigence de combattre la montée des idées et des partis d'extrême droite, sera celle que nous écrirons ensemble, au quotidien, dans les établissements, dans l'indispensable collectif et dans les luttes !

Le bureau du SNES-FSU Aube.



Stage IA dans l'Aube

AESH : L'ÉDUCATION NATIONALE EN MANQUE D'HUMANITÉ DANS NOS ÉTABLISSEMENTS

Les AESH constituent le corps le plus précaire de l'Éducation nationale. Cela semble une bonne raison pour certain·es de les maltraiter. Quelques exemples en ce début d'année, illustrant des façons de faire dans notre académie.

La confection des emplois du temps en concertation avec les AESH tous réuni·e·s n'est plus à la mode dans beaucoup d'endroit. Désormais, il n'y a plus de formulation de vœux avant l'établissement des emplois du temps et plus de demande de changement possible après leur communication. Interdiction est même faite par messagerie de passer dans un bureau pour se renseigner.

Moins de quinze jours après la rentrée, et déjà trois emplois du temps ! Et l'annonce que le « définitif » encore à venir sera susceptible de changements durant l'année. Comment organiser sa vie privée, personnelle ou familiale ? Comment prendre un rendez-vous médical, à court, ou long terme ?

Quant à aller suivre un autre élève, afin de se rendre utile, lorsqu'un enseignant considère que la présence

d'un·e AESH n'est pas nécessaire sur un créneau, « impossible ! » stipule un message : l'emploi du temps, utile ou pas, doit être suivi sans initiative d'aménagement de bon sens.

Peut-être serait-il temps que le Recteur rappelle à ses chefs d'établissement que la bienveillance envers tous les personnels est nécessaire pour un bon climat scolaire.

Phillipe Minot - membre de la commission administrative académique du SNES-FSU



UNE LOI CADRE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES (VSS) ET UN QUESTIONNAIRE DE RENTRÉE POUR NOS ÉLÈVES SUR LES VSS : DE RÉELLES AVANCÉES ?

Après l'émoi suscité à juste titre par "l'affaire Lyhanna" en juin dernier, le gouvernement a remis à l'agenda de l'Assemblée Nationale début octobre, l'étude d'une "Loi intégrale contre les VSS" et notre Ministère a remis en place à la rentrée un questionnaire sur le harcèlement qui comportera une partie réservée aux VSS, pour tou·tes nos élèves.

Toutefois ce questionnaire pose questions : qui le dépouillera ? Les personnels seront-ils formés à ces questions ? On sait qu'il y a un peu moins de 2 millions d'élèves touchés actuellement par des problèmes de VSS, le MEN a-t-il conscience de l'ampleur de ce phénomène et du risque élevé de se retrouver submergé par les demandes d'élèves concernés avec, en face, une réponse impossible à satisfaire ? Les élèves concernés oseront-ils se dévoiler face à un questionnaire lu par des personnels qu'ils n'identifient pas ? Les élèves qui se seront signalés par ce questionnaire seront-ils suffisamment protégés ? La CIVIISE (Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants) alerte d'ailleurs sur ce point : "La révélation sans protection est une mise en danger supplémentaire".

Le SNES-FSU est pour la mise en place d'une loi intégrale contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes et aux enfants sur laquelle elle travaille d'ailleurs depuis plusieurs années avec des associations de défense du droit des femmes et des enfants, des ONG et d'autres syndicats. Le fruit des ce travail a alimenté les 2 propositions de loi intégrale contre les VSS présentées au gouvernement en décembre 2025 puis en août 2026 qui vont donc être remises à l'étude début octobre.

Le SNES-FSU "exige une réponse globale à un problème systémique".

Qu'est ce qu'une "loi intégrale" ou "loi cadre" ?

"On appelle "loi intégrale" ou "loi-cadre" un texte législatif qui pose les principes généraux d'une réforme ou les grandes orientations d'une politique à suivre dans un domaine donné. En clair, plutôt que de proposer une loi après chaque fait divers, les auteurs du texte veulent **une loi globale qui oblige plusieurs secteurs publics à agir ensemble."**

Que dit la proposition de loi intégrale du 11 août 2026 ?

Cette proposition de loi qui va être remise à l'étude présente 69 articles qui définissent comment détecter et protéger les victimes, aussi bien mineures que majeures, dans un cadre intrafamilial ou du travail ou de la vie personnelle. Ces articles sont répartis en 9 thèmes qui abordent la définition des violences sexuelles, sexistes et intrafamiliales, le judiciaire et le parcours des victimes, avec le renforcement de la réponse pénale, les dispositions relatives à l'enfance (la loi prévoit notamment de **modifier plusieurs articles du Code de l'Education** quant à la protection des élèves : entretien annuel obligatoire et ce jusqu'à la majorité des élèves par un professionnel dûment formé en matière de VSS). Elle aborde aussi les VSS au travail, avec notamment la **modification d'articles du Code de la Fonction Publique** (notamment la mise en place de mesures obligatoires de prévention, de détection et d'accompagnement des victimes avec des pénalités financières à l'employeur si cela n'est pas fait, autorisations spéciales d'absences dues de droit pour les personnels s'estimant victime de VSS afin de faire des démarches des démarches judiciaires, médicales, psychologiques, administratives, sociales ou professionnelles). La loi aborde également les dispositions relatives à la santé et la lutte contre les mariages forcés et protection des personnes vulnérables. Elle conclut sur des dispositions finales, à savoir la question du financement et des crédits à allouer (3 000 millions d'Euros chaque année de 2027 à 2032).

Reste maintenant à voir ce qui ressortira des travaux menés dès octobre : est-ce que nos politiques vont enfin prendre ce problème majeur à bras le corps et lui offrir une vraie loi cadre qui permettra de répondre à la détresse des victimes dont font partie nos élèves et nos collègues et de sanctionner justement les coupables de ces actes ?

En tout cas le SNES-FSU restera vigilant sur ce sujet.

Elodie Protat - secrétaire académique

Source : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/l17b3106_proposition-loi

3000 PROFS REMPLAÇANTS : CE QUE LE MINISTRE NE VOUS DIRA PAS.

À la suite des mouvements lycéens des dernières semaines dont l'une des revendications est "avoir des profs remplacés en cas d'absence" le ministre a annoncé déployer 3000 profs remplaçants. Génial vous direz-vous. Nous avons un "stock stratégique" de profs en plus d'en avoir un de pétrole. Que demander de plus ?

Mais ces profs, qui sont-ils et surtout pourquoi ces feignasses, non contents d'avoir 16 semaines de vacances, sont-ils planqués à ne rien faire ? Il serait temps de les sortir de leur placard ou bien même de leur canapé où ils se prélassent depuis 6 semaines. On pourrait enfin les payer à faire quelque chose, pour changer.

Eh bien, ces 3000 profs remplaçants on les appelle TZR dans le milieu. **Ce sont des profs, Titulaires sur Zone de Remplacement. Ils ont passé un concours, qu'ils ont obtenu, et qui les désigne comme "Aptes au Professorat de l'Enseignement Secondaire" dans une discipline précise.** La mienne, c'est SVT. Pas maths, pas français, pas EPS, pas éco-gestion. SVT et rien d'autre. Demanderiez-vous à un plombier de faire de la menuiserie ? Moi non.

Après une année de stage, devant élèves, les lauréat·es du CAPES sont mutés. On leur demande de dresser une liste des académies où ils voudraient travailler. Souvent, ils n'ont pas leur premier vœu, la localisation la plus proche de leur famille, mais sont envoyés dans les académies à besoin (Créteil, Versailles). Ils déménagent car ils sont fonctionnaires, ils doivent faire fonctionner le service public d'éducation. Ils n'ont pas un poste fixe car il n'y en a pas de disponibles, ils sont TZR.

La suite ? On les affectent sur les établissements où il reste quelques heures à pourvoir à l'année. Parfois un temps plein, parfois non. Parfois sur un établissement, parfois sur deux ou trois. Dans une zone de l'académie qui leur a été attribuée. Cette zone, plus ou moins grande, est entourée d'autres zones dites limitrophes où les TZR peuvent être envoyés, agrandissant leur rayon d'action et qui font parfois 1h de route pour se rendre sur leur lieu d'affectation. Cette affectation a lieu entre le 15 juillet et le 31 août. Parfois à la veille de la rentrée, les TZR ne savent pas où ils vont aller travailler le lendemain, si ils vont être devant des élèves ou non.



Parce que oui, il est nécessaire d'avoir un vivier de professeurs prêts à aller remplacer les collègues malades, tous les TZR n'ont pas d'affectation à l'année. Ils ont un établissement de rattachement où ils se rendent le jour de la pré-rentrée puis tous les jours jusqu'à être appelés pour un remplacement. Certains vous diront qu'ils restent chez eux, c'est peut-être vrai, mais c'est une minorité.

Dans leur établissement de rattachement, les TZR s'y rendent parfois ,voire souvent, sans aucun but. On leur fait parfois un emploi du temps avec des tâches pédagogiques, quand ils ont de la chance. Quand on ne sait pas quoi leur faire faire, ils se retrouvent à accepter tout et n'importe quoi. Parmi les choses acceptables : rester au fond de la salle d'un collègue pour faire de la "co intervention", dédoubler des classes, faire du soutien. **Parmi les moins acceptables : corriger les copies de ses collègues, tenir le foyer, faire des tâches administratives. Cela fait perdre le goût et le sens du métier, cela provoque des "bore out", cela fait s'effacer, se sentir inutile.** Imaginez qu'on vous demande d'aller chaque jour sur votre lieu de travail mais que vous n'ayez rien à faire de vos journées. Plusieurs jours par semaine. Plusieurs semaines dans l'année. Parfois plusieurs années de suite.

Pendant 2 ans j'ai été sans affectation. Je n'ai pas vu beaucoup d'élèves, je n'ai eu que quelques remplacements. J'ai fait du soutien 2h par semaines pendant des mois. J'ai surtout passé énormément de temps sur mon téléphone à attendre que le temps passe parce que mes collègues n'avaient pas besoin que je sois avec eux dans leurs salles. Et pendant ce temps j'ai entendu mille fois "pourtant on manque de profs". Je suis prof d'SVT dans une académie, dans une zone "précise". Pas prof de maths dans l'académie voisine ni dans une zone très éloignée de la mienne. Et cela comme les 3000 TZR dont vous parle le ministre.

Derrière les 3000 TZR "qui vont être déployés" se trouvent donc certainement des professionnel·les qui ne correspondent pas géographiquement ou spécifiquement (par leur matière de concours) aux attentes des établissements alentour. Comme moi, les TZR sortis du chapeau attendent et aimeraient travailler, se sentir utiles, exercer ce pourquoi ils ont passé un concours. Au lieu de ça, ils vont être envoyés dans des établissements ou il y a besoin de profs. Certes. Mais pas de profs de leur discipline. Ils vont être instrumentalisés par le gouvernement pour faire croire qu'il répond à la colère lycéenne.

Cela ne résoudra rien. Les élèves ne demandent pas à avoir des heures de permanence surveillées en plus qu'on appellera "soutien" pour donner un air pédagogique. Ils demandent des profs spécialisés dans les matières où ils n'en ont pas, des profs qui puissent leur donner les cours nécessaires à la réussite de leur bac. Des profs professionnels, ayant le concours ou une vraie garantie de leur compétence s'ils sont contractuels. Pas des profs au rabais, sans connaissances de la matière à enseigner.

Cette annonce ne fait qu'accentuer le prof bashing et fait passer les élèves révoltés pour des idiots. Voilà la vérité derrière les 3000 profs TZR qui vont être déployés. Ce ne sont pas des planqués, juste des profs qui ne correspondent pas aux demandes des établissements.

Lannois Joane
Témoignage d'une TZR de SVT

ÉLECTION À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE

DES ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ, PROFESSEURS DE L'ENSAM, CPE ET PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE - ACADÉMIE DE REIMS LISTE PRÉSENTÉE PAR LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE

1 - Olivier LEFORT- Professeur certifié de Mathématiques - Lycée Paul Verlaine 08
2 - Marie-Line ACCART- Professeure certifiée de Mathématiques - Collège de la Brie Champenoise 51
3 - Nadine CIERZNIAK- Professeure d'EPS - Lycée Edouard Herriot 10
4 - Ludovic PRÉVOT- PLP – DDFPT - Lycée Professionnel Blaise Pascal 52
5 - Julie COUTY- Conseillère Principale d'Éducation - Lycée Stéphane Hessel 51
6 - Dominique RAOUX- Professeure agrégée d'Histoire-Géographie - Lycée Edmé Bouchardon 52
7 - Maxime PEDUZZI- Professeur agrégé de Lettres Modernes - Lycée François Arago 51
8 - Arnaud LAMBERT- Professeur d'EPS - Collège du Val de Meuse 08
9 - Sylvie LARZILLIERE- PsyEN - CIO de Charleville-Mézières-Revin-Sedan 08
10 - Karine FUSELIER- Professeure certifiée de Lettres Classiques - Collège Bayard 08
11 - Rudy TREVET- Professeur agrégé de Mathématiques - Collège Pierre Brossolette 10
12 - Frédéric CASTEL- Professeur agrégé - Université de Reims 51
13 - Morgan SANSON- Professeur certifié de SVT - TZR Troyes/Romilly 10
14 - Julie LEBARBEY- PLP d'Économie-Gestion - Lycée Paul Verlaine 08
15 - Younes ZAKARI- Conseiller Principal d'Éducation - Lycée Gustave Eiffel 51
16 - Myriam RANAIVOSON- Professeure certifiée d'Education Musicale - Collège Paulette Billa 51
17 - Nicolas HANNIER- Professeur agrégé d'Allemand - Lycée François Bazin 08
18 - Nathalie BAUDOU- Professeure certifiée de Lettres Modernes - Collège Louis Bruntz 52
19 - François JACOTTIN- Professeur d'EPS - Collège Arthur Rimbaud 08
20 - Raphaël DONÉGANI- Professeur certifié de Philosophie - Lycée Philippe Lebon 52
21 - Séraphin MONNERAT- Professeur certifié de S2I - Lycée Stéphane Hessel 51
22 - Guillaume GUIMIOT- Professeur certifié de Documentation - Collège Eugène Belgrand 10
23 - Pascale MIGNON- Professeure certifiée d'Anglais - Collège Colombey-Les-Deux-Églises 52
24 - Joane LANNOIS- Professeure certifiée de SVT - TZR Troyes/Romilly 10
25 - Alexandra GEORGE- Professeure certifiée d'Histoire-Géographie - Lycée Marie de Champagne 10
26 - Sylvie CHELINSKI- Psychologue de l'ÉN - Ecole élémentaire Victor Hugo 52
27 - Élodie GÉAS- Professeure certifiée - Université de Reims 51
28 - Hélène PALLUT- Professeure certifiée d'Histoire-Géographie - Collège Claude-Nicolas Ledoux 51
29 - Marie-Laure GOÛT- Professeure agrégée de Sciences Économiques et Sociales - Lycée Jean Jaurès 51
30 - Manue HEMET- Professeure certifiée d'Anglais - Collège Léo Lagrange 08
31 - Claire PETRON- Professeure certifiée d'Anglais - Collège Université 51
32 - Benoit DETERRE- Professeur agrégé de Sciences Économiques et Sociales - Lycée Camille Claudel 10
33 - Laurence COUTANT- Conseillère Principale d'Éducation - Collège Les deux Vallées 08
34 - Camille CREUSAT- Professeure certifiée d'Anglais - Collège Jouffroy d'Abbans 52
35 - Régis DEVALLÉ- PLP de Maths-Sciences - Lycée Professionnel Saint-Exupéry 52
36 - Camille RAMBOURG- Professeure d'EPS - Collège Jean Rogissart 08
37 - Louise BERTHELOT- Professeure agrégée d'Histoire-Géographie - Collège Jules Renoir 52
38 - Esther JOBERTIE- Professeure certifiée de Lettres Classiques - Collège Pierre Brossolette 51

F.S.U.

Avec la FSU, des élu·es de terrain

SNES F.S.U. Syndicat National des Enseignements de Second degré — SNEP F.S.U. — SNUEP F.S.U. LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL — FSU SNUipp — SNESUP FSU



La FSU se bat contre la remise en cause des droits des personnels et l'absence de transparence dans la gestion de la carrière. Présent·es dans tous les établissements, ses élu·es accompagnent les collègues dans les recours, les conseillent et les défendent.

Parce qu'on n'est jamais aussi bien défendu·e que par des collègues qui exercent le même métier. Les élu·es FSU, majoritaires dans le second degré, siègent déterminé·es pour garantir les intérêts de toutes et tous. Cette année ce ne sont pas moins de 13 commissions paritaires en formation disciplinaire qui sont programmées et dans lesquelles vos élu·es sont présent·es pour que les droits des personnels soient respectés et essayer de faire comprendre aux représentant·es de l'administration la réalité de nos métiers.

Syndicat National des Enseignements de Second degré
Académie de Reims
F.S.U. Le SNES-FSU, pour agir ensemble
35-37 rue Ponsardin 51100 Reims

REIMS CROIX BLANDIN
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

ÉLECTION AU COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION - ACADÉMIE DE REIMS

SCRUTIN DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026 LISTE PRÉSENTÉE PAR LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE

1. Célia VOLLONDAT - professeure certifiée de Lettres Modernes - Marne
2. Maud DUCRET - professeure des écoles - Haute-Marne
3. Matthias CARPENTIER - professeur d'EPS - Marne
4. Pascal GENY - Secrétaire Général d'établissement - Marne
5. Florence VOISELLE - infirmière - Marne
6. Olivier LEFORT - professeur certifié de Mathématiques - Ardennes
7. Gaelle CHABLE - professeure des écoles - Aube
8. Renaud ROUFFIGNAC - professeur certifié d'Histoire Géographie - Marne
9. Élodie PROTAT - professeure certifiée en Documentation- Aube
10. Ludovic PREVOT - professeur de Lycée Pro - Haute-Marne
11. Angélique PIELACH - professeure des écoles - Marne
12. Nadine CIERZNIAK - professeure d'EPS - Aube
13. Nadine KRANTZ - professeure non-titulaire d'Économie et Gestion - Ardennes
14. Séverine PETIT - professeure des écoles - Ardennes
15. Marie-France BRETON - Secrétaire Administrative de l'ÉN et de l'enseignement sup - Haute-Marne
16. Sylvie CHELINSKI - Psychologue de l'ÉN - Haute-Marne
17. Emmanuel DALBARD - Personnel de direction d'établissement d'enseignement - Aube
18. Julie LEBARBEY - professeure de Lycée Pro d'Économie et Gestion- Ardennes
19. Nouara HAMROUN - Adjointe Technique de Recherche et de Formation - Ardennes
20. Julie MIDON - Accompagnante d'Élèves en Situation de Handicap- Marne



FSU SNUipp · F.S.U. · PerDir Personnels de direction · SNASUB-FSU · SnePFSU · snes F.S.U. · SNICS · SNUAFP F.S.U. · SNUIEP F.S.U. · SUI-FSU

CHACUNE DE VOS VOIX COMPTE !

POUR PESER DANS LES DISCUSSIONS AVEC LE GOUVERNEMENT SUR LES AUGMENTATIONS DES SALAIRES

Face à la baisse constante du pouvoir d'achat, la FSU revendique :

- une augmentation de 80 points d'indice pour toutes et tous (+ 400 € mensuels) ;
- la revalorisation de 20 % de la valeur du point d'indice ;
- l'indexation de sa valeur sur l'indice des prix à la consommation.

POUR EXIGER UNE ÉCOLE PUBLIQUE DE QUALITÉ

Face aux dégradations et pour la réussite de tous les élèves, la FSU revendique :

- l'arrêt des politiques éducatives de tri scolaire ;
- l'augmentation du temps scolaire ;
- l'argent public pour l'école publique et gratuite.

POUR REDONNER SENS À NOS MÉTIERS

Face aux dégradations des conditions de travail et pour la réussite de tou·tes les élèves, la FSU revendique :

- l'arrêt des réformes régressives ;
- des recrutements à la hauteur des besoins, pour tous les métiers ;
- une formation initiale et continue de haut niveau.

POUR DÉFENDRE LES PERSONNELS

Avec des élu·es présent·es dans tous les établissements et services la FSU porte les luttes :

- pour l'égalité professionnelle ;
- contre les violences sexistes et sexuelles ;
- pour la santé et la sécurité au travail, le respect des droits et du statut.